

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/21
Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN DESMURS Michèle, MM. DESCHARNE Samuel, BUSSEUIL Georges, Mmes MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, M. BENCADI Karim, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel, Mme DELANGLE Sylvie.

Procurations : Mme BOUCLIER Florence à Mme MORIN-DESMURS Michèle, M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, M. Pierre PLATHEY à Mme CLEMENT Nathalie.

Absente : Mme MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : Madame Nathalie CLEMENT

Objet : Restaurant scolaire – choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché à procédure adaptée de services a été lancé pour la confection de repas en liaison chaude au restaurant scolaire. Le marché portait sur la fourniture de 9 900 repas répartis entre 2 400 repas pour la maternelle et 7 500 repas pour les élémentaires. 3 dossiers ont été retirés et 2 offres déposées.

La Commission MAPA s'est réunie en date du 29 juin dernier pour analyser les offres. Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, deux critères ont été utilisés :

- Prix : 60 %
- Valeur technique – qualité des produits : 40 %

	SUD EST RESTAURATION	ALTERRENATIVE
Décomposition du prix d'un repas TTC	5.53 €	5.23 €
Valeur prix (60)	56,50	60
Valeur technique (40)	30,83	33
TOTAL	87,38	93

La Commission propose de retenir l'offre de la Société Alterrenative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la Société ALTERRENATIVE à compter du 1^{er} septembre 2022, pour une durée de 4 ans, pour un coût d'achat de repas à 5,23 € TTC pour les élèves des écoles primaires pour la confection de repas en liaison chaude. (estimatif de 196 160 € HT pour la durée du marché).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Le Maire,

Christian LAVENIR